

# Conditions générales de vente

## Préambule

Les termes « produits » et « marchandises » employés ci-après désignent, d'une manière générale, tous les produits fabriqués et/ou importés par VEGA SAS et commercialisés par elle.

### 1 - Conclusion du contrat

**1.1.** Les conditions générales de vente ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par VEGA SAS en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels VEGA SAS accepte une dérogation aux présentes conditions. La passation d'une commande vaut acceptation par l'acheteur nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner.

**1.4.** Les renseignements portés sur les catalogues et tarifs, ainsi que ceux qui sont éventuellement donnés aux clients pour le choix du produit le plus convenable à l'emploi envisagé, ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas VEGA SAS

### 2 - Prix

Sauf cas particuliers, les prix des marchandises sont établis valeur départ des bâtiments de stockage des usines de VEGA SAS, les frais de transport et de livraison, ainsi que les taxes et les assurances étant, en sus, à la charge de l'acheteur. Ils peuvent être communiqués sur simple demande. La passation d'une commande vaut acceptation par l'acheteur, nonobstant toute stipulation contraire de ce dernier. Les exceptions à cette règle sont précisées sur nos listes tarifaires.

### 3 - Délais de livraison

**3.1.** Les délais de livraison indiqués par VEGA SAS s'entendent à partir de la date de l'accusé de réception de commande émis par ses services.

**3.2.** Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos usines ou magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de VEGA SAS, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

**3.3.** Dans le cas d'acceptation formelle par VEGA SAS de délais dont le dépassement entraînerait des pénalités, la livraison des marchandises peut être suspendue ou retardée, sans indemnité à la charge de VEGA SAS, si les conditions de paiement fixées ne sont pas observées par l'acheteur ou si les renseignements, pièces et/ou documents à la charge de ce dernier ne sont pas parvenus à VEGA SAS en temps voulu.

**3.4.** Sauf cas de force majeure (cf. 3.5 ci-après) en cas de retard de livraison d'une durée supérieure à un mois de la date confirmée à l'accusé de réception de commande, l'acheteur aura l'option d'annuler sa commande. En cas d'annulation de la commande, VEGA SAS ne saurait être tenue à quelque indemnité que ce soit.

**3.5.** La guerre, les émeutes, les grèves, le blocage des accès, les épidémies, le retard ou l'interruption totale ou partielle des transports, les avaries, la pénurie de matières premières, la suspension de fourniture d'énergie, les empêchements résultants de dispositions de l'autorité compétente en matière d'importation, de change ou de réglementation économique, les incidents, accidents ou sinistres et toutes autres causes entraînant la mise en chômage technique de tout ou partie du personnel de VEGA SAS, comme celles entraînant une perte totale ou partielle d'exploitation, et d'une façon générale, tous cas fortuits ou de force majeure, autorisent, de plein droit et sans formalité préalable, la suspension, temporaire ou définitive, de l'exécution des commandes en cours ou le report de celles-ci, sans indemnité, ni dommages-intérêts

**3.6.** Nonobstant les stipulations de la clause 7 ci-dessous, les marchandises voyagent aux seuls risques et périls de l'acheteur, dès leur mise à disposition de celui-ci dans les usines ou magasins de VEGA SAS.

#### **4 - Conditions de livraison**

**4.1.** De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité de l'acheteur, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le personnel de VEGA SAS ou celui du transporteur, ces derniers prenant, dans cette hypothèse, la qualité de préposé de l'acheteur.

**4.2.** La livraison ne peut avoir lieu que si les marchandises sont réceptionnées. Dans le cas contraire, VEGA SAS se réserve le droit de réclamer à l'acheteur les frais correspondant au retour, à la nouvelle présentation des marchandises et à tous les frais de manutention et de magasinage y afférents.

**4.3.** La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge. Le préposé de l'acheteur doit vérifier immédiatement la quantité, le poids et la qualité des marchandises livrées. Les réclamations pour manquants à l'intérieur d'un colis ne pourront être reçues que dans un délai de quarante-huit heures suivant la date de livraison.

**4.4.** Aucune réclamation pour défaut de conformité aux spécifications de la commande ne peut être acceptée après le départ du chauffeur si elle ne fait pas l'objet de réserves claires et motivées, portées sur l'avis d'expédition et confirmées dans les trois jours, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au transporteur. A défaut, la livraison est réputée conforme aux spécifications de la commande de l'acheteur.

**4.5.** L'acheteur exerce seul son recours contre le transporteur, le choix de ce dernier par VEGA SAS ne modifiant en rien les obligations de l'acheteur à cet égard.

#### **5 - Garantie - Responsabilités**

**5.1.** Sauf stipulation contraire, les commandes sont exécutées conformément aux normes existantes, en qualité courante et sans aucune référence à l'usage particulier auquel l'acheteur destine les produits. Le transfert de la responsabilité des produits sera fonction des conditions de la vente soit en règle générale au départ de nos usines ou entrepôt de stockage.

**5.2.** Il appartient au client d'avertir VEGA SAS lorsqu'une qualité spéciale lui est nécessaire.

**5.3.** Toute réclamation, devra être immédiatement consignée sur l'avis d'expédition délivré à la livraison des marchandises confirmée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard, dans un délai de trois jours suivant la date de livraison des marchandises.

**5.4.** Aucune réclamation pour dommages subis par les produits du fait d'un transport et/ou stockage inadéquat ne sera prise en considération.

**5.5.** En toutes hypothèses, VEGA SAS ne pourra être tenue qu'au remplacement pur et simple, au tarif de transport le plus réduit, des produits par elle reconnus défectueux, sans autre indemnité. Les produits ainsi remplacés resteront sa propriété. Sont exclues de toute garantie, les défauts de conformité et dommages résultant du transport, d'un stockage, ou d'une utilisation des produits par l'acheteur dans des conditions anormales ou non conformes aux prescriptions et recommandations, s'il en existe, de VEGA SAS.

**5.6.** VEGA SAS n'accepte aucun retour de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé par écrit. En cas d'autorisation, les marchandises concernées doivent être restituées par l'acheteur, à ses frais et dans l'état dans lequel elles ont été fournies.

## **6 - Conditions de paiement**

**6.1.** Les marchandises sont payables au lieu de la prise en charge.

**6.2.** Sauf dérogation les factures sont payables au comptant.

**6.3.** A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles même si elles ont donné lieu à des traites

**6.4.** En cas de retard ou de non paiement de facture VEGA SAS se réserve le droit de revenir sur les conditions antérieurement convenues avec le client et de suspendre ou d'annuler l'exécution de toutes commandes en cours ou d'exiger le paiement comptant avant livraison de toutes nouvelles marchandises.

**6.5.** Toute modification de la situation juridique de l'acheteur, telle que, notamment, la vente, l'apport ou la mise en location-gérance de tout ou partie de son fonds de commerce, le décès ou l'incapacité, la cessation des paiements, de fait ou de droit, la suspension provisoire des poursuites, le redressement et/ou la liquidation judiciaires, la dissolution ou la modification de forme juridique, entraîne l'application des mêmes dispositions que celles ci-dessus prévues en cas de non paiement de facture.

**6.6.** Le non paiement par l'acheteur d'une facture à son échéance rend exigible, sans mise en demeure préalable, le paiement de pénalités de retards calculés sur l'intégralité des sommes restant dues et égale à trois fois et demi le taux d'intérêts légal en vigueur

## **7 - Réserve de propriété**

**7.1.** Jusqu'à paiement complet de leur prix par l'acheteur, la propriété des marchandises vendues est réservée à VEGA SAS. En conséquence, en cas de défaut de paiement, VEGA SAS pourra reprendre les marchandises en l'état et en tous lieux où elles se trouvent, ce, sans préjudice de toutes indemnités et dommages-intérêts pour frais d'annulation et de reprise, comme pour la dépréciation qu'elles auraient pu subir. Lorsque les marchandises auront été revendues, VEGA SAS pourra revendiquer tout ou partie du prix de revente restant dû par les tiers sous-acquéreurs, ce, sans préjudice de toutes indemnités et dommages-intérêts pour frais de revendication.

**7.2.** Nonobstant les stipulations de la présente clause, tous les risques que pourraient subir ou causer les marchandises à compter de leur mise à disposition de l'acheteur restent à la charge de ce dernier.

**7.3.** L'acheteur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires de nature à individualiser suffisamment les marchandises vendues sous réserve de propriété, ainsi que toutes mesures de défense en sorte de faire reconnaître, en toutes circonstances, le droit de propriété de VEGA SAS sur ces marchandises, même en cas de tentative de saisie, de mise sous séquestre ou de revendication par un tiers.

**7.4.** Il devra également assurer les marchandises et, en cas de sinistre, subroger VEGA SAS sur simple demande de celle-ci, dans les droits qu'il tient de sa police à l'encontre de son assureur.

#### **8 - Attribution de juridiction**

En cas de différend, contestation ou litige à propos de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente, le tribunal mixte de commerce de Nouméa sera seul compétent.

#### **9 - Validité des présentes conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente de VEGA SAS annulent et remplacent tous documents antérieurs contraires.